

Rapport financier 2014

Exercice terminé le 31 décembre

Nom : Hampstead

Code géographique : 66062

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

*Affaires municipales
et Occupation
du territoire*

Québec 

Attestation du trésorier ou du secrétaire-trésorier sur le rapport financier

S3

Section I - États financiers

Table des matières	S4
États financiers audités	S5 - S25
Renseignements non audités	S26 - S28

Section II - Autres renseignements financiers

Table des matières	S30
Taux global de taxation réel audité	S31 - S34
Autres renseignements non audités	S35 - S57

**ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
SUR LE RAPPORT FINANCIER**

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Armin Klaus, atteste la véracité du rapport financier

de Hampstead pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.
(Nom de l'organisme)

Date 2015-06-15 Signature _____

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
Section I	
États financiers audités	
Rapport de l'auditeur indépendant	6
Rapport du vérificateur général	6.1
Renseignements complémentaires	
Résultats détaillés	7
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	8
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	9
Charges par objets	10
État des résultats	11
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	12
État des gains et pertes de réévaluation	12
État de la situation financière	13
État des flux de trésorerie	14
Notes complémentaires aux états financiers	15
Autres renseignements complémentaires	
Excédent (déficit) accumulé	16
Avantages sociaux futurs	17
Endettement total net à long terme	18
Renseignements non audités	
Analyse des revenus	20
Analyse des charges	21
Section II	
Autres renseignements financiers - Table des matières	23

Section I - États financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Ville de Hampstead, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Hampstead au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Hampstead inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages 8, 9, 16 et 18, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

1

Goudreau Poirier inc.
Vaudreuil-Dorion

1 CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique no. A107797

DATE 2015-06-15

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DATE _____

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		Budget 2014		Réalizations 2014		Total	Réalizations 2013
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	20 273 751	20 221 150			20 221 150	19 989 986
Compensations tenant lieu de taxes	2	115 000	117 480			117 480	114 242
Quotes-parts	3						
Transferts	4	285 500	285 065			285 065	742 875
Services rendus	5	599 160	574 412			574 412	569 108
Imposition de droits	6	1 102 900	1 089 137			1 089 137	932 622
Amendes et pénalités	7	250 000	272 626			272 626	309 164
Intérêts	8	175 300	214 904			214 904	250 149
Autres revenus	9	36 000	1 220 517			1 220 517	129 618
	10	22 837 611	23 995 291			23 995 291	23 037 764
Investissement							
Taxes	11						
Quotes-parts	12						
Transferts	13						1 100 732
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	14						
Autres	15						
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	16						
	17						1 100 732
	18	22 837 611	23 995 291			23 995 291	24 138 496
Charges							
Administration générale	19	13 425 704	4 752 661	80 144		4 832 805	5 057 386
Sécurité publique	20	929 919	5 121 965	19 934		5 141 899	4 948 107
Transport	21	3 103 534	4 934 002	657 046		5 591 048	5 936 711
Hygiène du milieu	22	1 175 349	2 276 499	419 544		2 696 043	3 028 277
Santé et bien-être	23		142 514			142 514	101 808
Aménagement, urbanisme et développement	24	287 211	351 918	6 212		358 130	514 840
Loisirs et culture	25	2 719 594	2 806 412	105 893		2 912 305	3 118 123
Réseau d'électricité	26						
Frais de financement	27	419 700	508 765			508 765	596 267
Amortissement des immobilisations	28	1 345 260	1 288 773	(1 288 773)			
	29	23 406 271	22 183 509			22 183 509	23 301 519
Excédent (déficit) de l'exercice	30	(568 660)	1 811 782			1 811 782	836 977

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

		2014		2013
		Budget	Réalizations	Réalizations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(568 660)	1 811 782	836 977
Moins: revenus d'investissement	2 ())	1 100 732)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(568 660)	1 811 782	(263 755)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations				
Amortissement	4	1 345 260	1 288 773	1 364 958
Produit de cession	5		53 254	18 009
(Gain) perte sur cession	6		(24 178)	(18 009)
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8	1 345 260	1 317 849	1 364 958
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14		26 126	30 229
	15		26 126	30 229
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16			
Remboursement de la dette à long terme	17 (776 600)	1 544 452)	1 110 214)
	18	(776 600)	(1 544 452)	(1 110 214)
Affectations				
Activités d'investissement	19 ()	646 107)	23 854)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20		100 000	46 495
Excédent de fonctionnement affecté	21		922 630	887 890
Réserves financières et fonds réservés	22		(155 313)	(50 233)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23		1 949	4 048
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25		223 159	864 346
	26	568 660	22 682	1 149 319
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		1 834 464	885 564

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014		2013
		Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus d'investissement	1			1 100 732
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations				
Acquisition				
Administration générale	2	(111 800)	(14 494)	(135 243)
Sécurité publique	3	(16 000))	(36 655)
Transport	4	(1 176 500)	(375 290)	(521 066)
Hygiène du milieu	5	(520 000)	(20 698)	(956 153)
Santé et bien-être	6)))
Aménagement, urbanisme et développement	7	(147 000)	(26 577))
Loisirs et culture	8	(133 500)	(197 377)	(160 073)
Réseau d'électricité	9)))
	10	(2 104 800)	(634 436)	(1 809 190)
Propriétés destinées à la revente				
Acquisition	11)))
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales				
Émission ou acquisition	12)	(23 854)	(23 854)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement 13				
Affectations				
Activités de fonctionnement	14		646 107	23 854
Excédent accumulé				
Excédent de fonctionnement non affecté	15		234 498	848 665
Excédent de fonctionnement affecté	16			
Réserves financières et fonds réservés	17			330 945
	18		880 605	1 203 464
	19	(2 104 800)	222 315	(629 580)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(2 104 800)	222 315	471 152

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014		2013
		Budget	Réalizations	Réalizations
Rémunération	1	5 850 002	5 324 875	5 757 445
Charges sociales	2	1 873 613	1 227 695	1 524 806
Biens et services	3	4 062 426	3 983 677	4 246 595
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	4	359 700	216 868	253 962
D'autres organismes municipaux	5			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6		134 197	158 905
D'autres tiers	7			
Autres frais de financement	8	60 000	157 700	183 400
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	9	9 855 270	9 849 724	9 811 448
Autres	10			
Autres organismes	11			
Amortissement des immobilisations	12	1 345 260	1 288 773	1 364 958
Autres				
-	13			
-	14			
-	15			
	16	23 406 271	22 183 509	23 301 519

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

		Budget 2014	Réalizations	
			2014	2013
Revenus				
Taxes	1	20 273 751	20 221 150	19 989 986
Compensations tenant lieu de taxes	2	115 000	117 480	114 242
Quotes-parts	3			
Transferts	4	285 500	285 065	1 843 607
Services rendus	5	599 160	574 412	569 108
Imposition de droits	6	1 102 900	1 089 137	932 622
Amendes et pénalités	7	250 000	272 626	309 164
Intérêts	8	175 300	214 904	250 149
Autres revenus	9	36 000	1 220 517	129 618
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	10			
	11	22 837 611	23 995 291	24 138 496
Charges				
Administration générale	12	13 520 098	4 832 805	5 057 386
Sécurité publique	13	950 611	5 141 899	4 948 107
Transport	14	3 792 116	5 591 048	5 936 711
Hygiène du milieu	15	1 601 239	2 696 043	3 028 277
Santé et bien-être	16		142 514	101 808
Aménagement, urbanisme et développement	17	295 085	358 130	514 840
Loisirs et culture	18	2 827 422	2 912 305	3 118 123
Réseau d'électricité	19			
Frais de financement	20	419 700	508 765	596 267
	21	23 406 271	22 183 509	23 301 519
Excédent (déficit) de l'exercice	22	(568 660)	1 811 782	836 977
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice	23		20 313 284	19 476 307
Redressement aux exercices antérieurs (note 20)	24			
Excédent (déficit) accumulé redressé au début de l'exercice	25		20 313 284	19 476 307
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	26		22 125 066	20 313 284

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S15.

**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		Budget 2014	Réalizations	
			2014	2013
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(568 660)	1 811 782	836 977
Variation des immobilisations				
Acquisition	2 (2 104 800) (634 436) (1 809 190)
Produit de cession	3		53 254	18 009
Amortissement	4	1 345 260	1 288 773	1 364 958
(Gain) perte sur cession	5		(24 178)	(18 009)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
	7	(759 540)	683 413	(444 232)
Variation des propriétés destinées à la revente	8			
Variation des stocks de fournitures	9		30 542	(42 603)
Variation des autres actifs non financiers	10		(38 666)	(8 601)
	11		(8 124)	(51 204)
	12	(1 328 200)	2 487 071	341 541
Gains (pertes) de réévaluation nets	13			
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(1 328 200)	2 487 071	341 541
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	15		(7 110 917)	(7 452 458)
Redressement aux exercices antérieurs (note 20) / Reclassement de propriétés destinées à la revente	16			
Actifs financiers nets redressés (dette nette redressée) au début de l'exercice	17		(7 110 917)	(7 452 458)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	18		(4 623 846)	(7 110 917)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2014**

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 5 240 188	5 503 500
Placements temporaires	2	
Débiteurs (note 5)	3 3 036 000	3 215 974
Prêts (note 6)	4	
Placements à long terme (note 7)	5 24 222	26 494
Participations dans des entreprises municipales	6	
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	7 52 400	9 400
Autres actifs financiers (note 9)	8	
	9 8 352 810	8 755 368
PASSIFS		
Découvert bancaire	10	
Emprunts temporaires (note 10)	11	
Créditeurs et charges à payer (note 11)	12 2 445 684	3 718 195
Revenus reportés (note 12)	13 126 770	117 350
Dette à long terme (note 13)	14 10 404 202	12 030 740
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	15	
	16 12 976 656	15 866 285
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	17 (4 623 846)	(7 110 917)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 15)	18 26 301 359	26 984 772
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	
Stocks de fournitures	20 393 178	423 720
Autres actifs non financiers (note 17)	21 54 375	15 709
	22 26 748 912	27 424 201
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	23 22 125 066	20 313 284

Obligations contractuelles (note 18)

Éventualités (note 19)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014	2013
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	1 811 782	836 977
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	1 288 773	1 364 958
Autres			
- (Gain) perte sur disposition	3	(24 178)	(18 009)
- Provision pour moins-value	4	26 126	30 229
	5	3 102 503	2 214 155
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	179 974	(852 601)
Autres actifs financiers	7		
Créditeurs et charges à payer	8	(1 272 511)	530 051
Revenus reportés	9	9 420	38 336
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	(43 000)	(104 600)
Propriétés destinées à la revente	11		
Stocks de fournitures	12	30 542	(42 603)
Autres actifs non financiers	13	(38 666)	(8 601)
	14	1 968 262	1 774 137
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition	15	(634 436)	(1 809 190)
Produit de cession	16	53 254	18 009
	17	(581 182)	(1 791 181)
Activités de placement			
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales			
Émission ou acquisition	18	(23 854)	(23 854)
Remboursement ou cession	19		
Variation nette des placements temporaires	20		
Variation nette des autres placements à long terme	21		
	22	(23 854)	(23 854)
Activités de financement			
Émission de dettes à long terme	23		504 000
Remboursement de la dette à long terme	24	(1 638 100)	(1 183 400)
Variation nette des emprunts temporaires	25		
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26	11 562	18 712
Autres			
-	27		
-	28		
	29	(1 626 538)	(660 688)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	(263 312)	(701 586)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	31	5 503 500	6 205 086
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 23)	32	5 240 188	5 503 500

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

1. Statut de l'organisme municipal

Décret 971-2005, 19 octobre 2005.

Concernant la reconstitution de la Ville de Hampstead

Le 1er janvier 2002, a été constituée de la Ville de Montréal par l'entrée en vigueur de l'article 1 et de l'annexe 1 de la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines;

Le territoire de cette ville comprend notamment celui de l'ancienne Ville de Hampstead; conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, un scrutin référendaire a été tenu le 20 juin 2004 dans le secteur de la ville correspondant au territoire de l'ancienne Ville de Hampstead sur l'éventualité de reconstituer cette ancienne municipalité;

Que la réponse donnée par les personnes habiles à voter à la question référendaire a été réputée affirmative au sens de l'article 43 de cette loi;

Que par le décret numéro 596-2004 du 21 juin 2004, le gouvernement a, conformément à l'article 51 de cette loi, constitué un comité de transition pour participer, avec les administrateurs et les employés de la ville, et, le cas échéant, avec les personnes élues par anticipation dans la municipalité reconstituée, à l'établissement des conditions les plus aptes à faciliter la transition entre les administrations municipales successives;

En vertu de l'article 123 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, de décréter la reconstitution de la Ville de Hampstead, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à compter du 1er janvier 2006, aux conditions suivantes:

-La Ville de Hampstead est une municipalité locale régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C.-19).

-Le territoire de la municipalité est celui dont la description, a été faite par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs le 2 février 2005.

-La première séance du conseil de la municipalité s'est tenue au centre communautaire Irving L. Adessky, situé au 30, rue Lyncroft.

-La municipalité est réputée avoir obtenu une reconnaissance en vertu du deuxième alinéa de l'article 29.1 de la Charte de la langue française.

-Dès sa constitution, la municipalité succède, à l'égard de son territoire, aux droits et obligations de la Ville de Montréal reliés à une compétence autre que d'agglomération; tous les actes accomplis par la ville à leur égard sont réputés être des actes de la municipalité. Elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance à laquelle était partie, avant la constitution de la Ville, l'ancienne Ville de Hampstead.

Les règlements, résolutions ou autres actes de la ville, en tant qu'ils sont, immédiatement avant la reconstitution de la ville, applicables sur tout ou partie du territoire décrit en annexe et qu'ils sont reliés à une compétence visée au premier alinéa, sont réputés être des règlements, résolutions et actes de la municipalité.

Les deux premiers alinéas s'appliquent sous réserve de toute disposition de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ou du décret concernant l'agglomération de Montréal pris en vertu de l'article 135 de cette loi.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S15 et S16, la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S23-1 et S23-2 et l'endettement total net à long terme présenté à la page S25.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariat

La ville ne contrôle aucun organisme et ne participe à aucun partenariat.

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les revenus sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants:

- Les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception;
- Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance;
- Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits;
- Les amendes se rapportant à l'année visée sont constatées lors de leur encaissement;
- Les revenus des projets et autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux des services lorsqu'ils sont rendus.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

C) Actifs financiers

Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

D) Actifs non financiers

Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice financier pour des services dont la ville bénéficiera au cours des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la ville bénéficiera des services acquis.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours des prochains exercices financiers. Ces stocks sont comptabilisés au coût établi selon la méthode de l'épuisement successif. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition, avec contrepartie aux revenus de l'exercice.

Les immobilisations sont amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10, 15, 20 et 40 ans
Bâtiments	10, 20, 30 et 40 ans
Véhicules	3, 10 et 20 ans
Ameublement et équipement de bureau	4 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	10 ans
Autres	10 ans

E) Revenus de transfert

Les subventions en provenance des gouvernements sont constatées et comptabilisées aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle elles sont autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la municipalité, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La municipalité comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

F) Avantages sociaux futurs**Régimes de retraite à cotisations déterminées**

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les congés de maladie accumulés par les employés.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 ("la Loi"). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode dite de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sur les soldes d'ouverture et les résultats de l'exercice 2014, notamment par la constatation d'un coût des services passés négatif, sont décrits dans les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs à la page S24-1 des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués au 31 décembre 2014 selon la méthode suivante : valeur marchande.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Mesures transitoires relatives au passage à la comptabilité d'exercice au 1er janvier 2000 :

- pour les intérêts sur la dette à long terme (nets des montants des débiteurs affectés au remboursement de cette dette) : sur la durée restante des dettes correspondantes.

- Financement à long terme des activités de fonctionnement :

- pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette;

H) Instruments financiers

S/O

I) Autres éléments

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la municipalité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

Dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état de la situation financière.

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

Estimations comptables

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des revenus et des charges pour les

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

exercices visés.

Les principales estimations comprennent la durée d'utilité des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux et des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

3. Modification de méthodes comptables

S/O

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014	2013
4. Encaisse et placements affectés			
Montants affectés compris dans les actifs financiers suivants :			
Encaisse	1		
Placements temporaires	2		
Placements à long terme	3		
Note			
5. Débiteurs			
Taxes municipales	4	1 081 719	826 245
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	5		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	6	1 211 706	1 665 868
Gouvernement du Canada et ses entreprises	7	252 271	255 317
Organismes municipaux	8		1 844
Autres			
- Droits de mutation	9	363 376	367 513
- Intérêts courus et autres	10	126 928	99 187
	11	3 036 000	3 215 974
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	12	1 083 381	1 177 029
Organismes municipaux	13		
Autres tiers	14		
	15	1 083 381	1 177 029
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	16		
Note			
6. Prêts			
Prêts à un office d'habitation	17		
Prêts à un fonds d'investissement	18		
Autres			
-	19		
-	20		
	21		
Note			
7. Placements à long terme			
Placements à titre d'investissement	22	24 222	26 494
Autres placements	23		
	24	24 222	26 494
Note			

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014	2013
8. Avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes à prestations déterminées capitalisés	25	52 400	9 400
Passif des régimes à prestations déterminées non capitalisés	26	()	()
	27	<u>52 400</u>	<u>9 400</u>
Charge de l'exercice			
Régimes à prestations déterminées capitalisés	28	546 100	583 700
Régimes à prestations déterminées non capitalisés	29		
Régimes à cotisations déterminées	30		
Autres régimes (REER et autres)	31		
Régimes de retraite des élus municipaux	32	29 334	26 535
	33	<u>575 434</u>	<u>610 235</u>

Se référer à la section "Autres renseignements complémentaires" pour plus de détails.

9. Autres actifs financiers			
Propriétés destinées à la revente (note 16)	34		
Autres	35		
	36		

Note

10. Emprunts temporaires			
La ville a négocié une marge de crédit pour ses opérations courantes de 1 000 000 \$, portant intérêt au taux de base. Au 31 décembre 2014, cette marge de crédit n'était pas utilisée.			
11. Crédoeurs et charges à payer			
Fournisseurs	37	370 057	848 377
Salaires et avantages sociaux	38	1 301 305	1 885 637
Dépôts et retenues de garantie	39	308 951	491 620
Provision pour contestations d'évaluation	40		
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	41		
Autres			
- Gouv. du Québec	42	482	369
- Organismes municipaux	43	48 638	82 794
- Intérêts courus sur dette	44	65 838	68 985
-	45		
- Action légale / réclm. assur.	46	350 413	340 413
	47	<u>2 445 684</u>	<u>3 718 195</u>

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014	2013
12. Revenus reportés			
Taxes perçues d'avance	48	28 534	11 811
Transferts	49	70 719	70 776
Autres			
- Excédent actuariel CARRA	50	9 429	18 575
- Autres revenus	51	18 088	16 188
	52	126 770	117 350
Note			

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

						2014	2013
13. Dette à long terme							
		<u>Taux d'intérêt</u>		<u>Échéance</u>			
		<u>de</u>	<u>à</u>	<u>de</u>	<u>à</u>		
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,50	3,25	2016	2033	53	10 441 900	12 080 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					54		
Gains (pertes) de change reportés					55		
					56		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					57		
Organismes municipaux					58		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					59		
Autres					60		
					61	10 441 900	12 080 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					62	(37 698)	(49 260)
					63	10 404 202	12 030 740

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	<u>Obligations et billets</u>		<u>Autres dettes à long terme</u>		<u>Total 2014</u>		
	<u>Avec fonds d'amortissement</u>	<u>Sans fonds d'amortissement</u>	<u>Location-acquisition</u>	<u>Autres</u>			
2015	64	72	738 000	80	89	97	738 000
2016	65	73	765 500	81	90	98	765 500
2017	66	74	758 300	82	91	99	758 300
2018	67	75	733 900	83	92	100	733 900
2019	68	76	761 600	84	93	101	761 600
2020 et +	69	77	6 684 600	85	94	102	6 684 600
	70	78	10 441 900	86	95	103	10 441 900
Intérêts et frais accessoires			87	()		104	()
	71	79	10 441 900	88	96	105	10 441 900

Note

	2014	2013
14. Actifs financiers nets (dette nette)		
Revenant à (à la charge de)		
L'organisme municipal	106	(4 623 846)
Tiers		
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	107	
Autres	108	
	109	(4 623 846)
		(7 110 917)

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

15. Immobilisations		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	110	138		165		192		
Eaux usées	111	139		166		193		
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	112	16 350 849	140	314 625	167	194		16 665 474
Autres	113	24 592 048	141	164 017	168	195		24 756 065
Réseau d'électricité	114		142		169	196		
Bâtiments	115	2 188 052	143		170	197		2 188 052
Améliorations locatives	116		144		171	198		
Véhicules	117	3 395 756	145	61 399	172	199		3 457 155
Ameublement et équipement de bureau	118	1 628 394	146	28 108	173	200		1 656 502
Machinerie, outillage et équipement divers	119	2 132 660	147	33 406	174	109 033	201	2 057 033
Terrains	120	1 068 746	148		175		202	1 068 746
Autres	121	207 510	149		176		203	207 510
	122	<u>51 564 015</u>	150	<u>601 555</u>	177	<u>109 033</u>	204	<u>52 056 537</u>
Immobilisations en cours	123	63 403	151	32 881	178		205	96 284
	124	<u>51 627 418</u>	152	<u>634 436</u>	179	<u>109 033</u>	206	<u>52 152 821</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	125		153		180		207	
Eaux usées	126		154		181		208	
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	127	6 495 711	155	397 285	182		209	6 892 996
Autres	128	11 953 416	156	465 720	183		210	12 419 136
Réseau d'électricité	129		157		184		211	
Bâtiments	130	1 026 989	158	69 009	185		212	1 095 998
Améliorations locatives	131		159		186		213	
Véhicules	132	2 134 379	160	130 856	187		214	2 265 235
Ameublement et équipement de bureau	133	1 437 471	161	68 401	188		215	1 505 872
Machinerie, outillage et équipement divers	134	1 496 004	162	138 284	189	79 957	216	1 554 331
Autres	135	98 676	163	19 218	190		217	117 894
	136	<u>24 642 646</u>	164	<u>1 288 773</u>	191	<u>79 957</u>	218	<u>25 851 462</u>
VALEUR COMPTABLE NETTE	137	<u>26 984 772</u>					219	<u>26 301 359</u>
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	220		223		225		227	
Amortissement cumulé	221	(_____)	224	(_____)	226	(_____)	228	(_____)
Valeur comptable nette	222	<u>_____</u>					229	<u>_____</u>

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

	2014	2013
16. Propriétés destinées à la revente		
Immeubles de la réserve foncière	230	
Immeubles industriels municipaux	231	
Autres	232	
	233	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	234	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste "Propriétés destinées à la revente"	235	

Note

17. Autres actifs non financiers			
Frais payés d'avance	236	54 375	15 709
Frais reportés			
-	237		
-	238		
	239	54 375	15 709

Note**18. Obligations contractuelles****Collecte et transport des déchets / résidus verts**

La ville s'est engagée en vertu d'un contrat d'une durée d'un an échéant en décembre 2011 incluant une clause pour quatre options de renouvellement d'une année. La ville s'est prévalu de cette clause et a renouvelé le contrat pour l'année 2015 pour la collecte, le transport des déchets et résidus verts. Le montant net à verser relativement à ce contrat au cours du prochain exercice s'élève à 132 835\$.

Collecte sélective des matières secondaires recyclables

La ville s'est engagée en vertu d'un contrat d'une durée de trois ans échéant en mars 2017 pour la collecte sélective, le transport des matières secondaires récupérables avec deux options de renouvellement, pour un coût total annuel n'excédant pas 85 258\$ taxes incluses pour la période de douze mois débutant le 1er avril 2014. Après cette date, le coût sera ajusté annuellement d'un pourcentage équivalent au pourcentage moyen d'augmentation ou de diminution de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, tel que publié par Statistiques Canada, pour les douze mois précédant la date d'anniversaire du contrat.

Service de téléphonie

La ville s'est engagée en vertu d'un contrat d'une durée de trois ans pour des services de téléphonie pour un montant total net de 52 344\$. Les montants nets à verser au cours des prochains exercices sont les suivants:

2015: 33 059\$ 2016: 19 285\$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Fibre des liens de télécommunication

La ville s'est engagée en vertu d'un contrat d'une durée de trois ans pour des services professionnels pour le rehaussement de l'infrastructure fibre des liens de télécommunication pour un montant total net de 70 552\$. Les montants nets à verser au cours des prochains exercices sont les suivants:

2015: 35 276\$ 2016: 35 276\$

19. Éventualités

a) Cautionnement et garantie

S.O.

b) Auto-assurance

S.O.

c) Poursuites

Diverses réclamations et poursuites judiciaires estimées à plus de 751 655\$ ont été entreprises contre la ville. Certaines de ces réclamations ont été transmises aux assureurs de la ville qui en ont pris fait et cause. Au moment de la mise au point définitive des états financiers, il est impossible de prévoir l'issue de ces dossiers juridiques. Une provision de 315 000\$ a été prise aux états financiers. Advenant un accueil favorable de certaines de ces réclamations à un montant supérieur au montant provisionné, la franchise et/ou réclamation serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

d) Autres

S.O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

20. Redressement aux exercices antérieurs

S.O.

21. Données budgétaires

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'administration municipale.

22. Instruments financiers

S.O.

23. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :

		2014	2013
Encaisse	240	5 240 188	5 503 500
Découvert bancaire	241	()	()
Placements temporaires	242		
<i>Ajouter</i>			
-	243		
-	244		
-	245		
-	246		
<i>Déduire</i>			
-	247	()	()
-	248	()	()
-	249	()	()
-	250	()	()
-	251	()	()
-	252	()	()
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	253	5 240 188	5 503 500

Note**24. États financiers**

À des fins de comparaison avec celles de l'exercice précédent, certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2014**

	2014	2013
Excédent (déficit) accumulé		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1 4 110 177	2 610 711
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	2 805 501	1 572 318
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	3 (3 606 288) (4 779 939)
Financement des investissements en cours	4 264 514	42 199
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	5 20 551 162	20 867 995
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	6	
	7 22 125 066	20 313 284

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés

Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale		
- Refinancement Reg 770 (2013-748)	8	861 500
- Véhicule sécurité publique	9 15 000	
- Fonds de retraite pompiers	10 70 000	70 000
- Comité centenaire	11	35 000
- Agrile du frêne	12 278 580	339 710
- Élections 2017	13 20 500	
-	14	
-	15	
-	16	
	17 384 080	1 306 210
Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés		
-	18	
-	19	
-	20	
	21	
Réserves financières		
-	22	
-	23	
-	24	
-	25	
-	26	
	27	
Fonds réservés		
Fonds de roulement	28 192 760	153 607
Fonds parcs et terrains de jeux	29 136 806	20 646
Fonds local (ou fonds régional pour les MRC) - Réfection et entretien de certaines voies publiques	30	
Société québécoise d'assainissement des eaux	31	
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	32 91 855	91 855
Financement des activités de fonctionnement	33	
Autres		
-	34	
-	35	
-	36	
-	37	
	38 421 421	266 108
	39 805 501	1 572 318

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Modifications comptables du 1 ^{er} janvier 2000		
Salaires et avantages sociaux	40 () ()	() ()
Intérêts sur la dette à long terme	41 (22 188) ()	(20 239) ()
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés	42 () ()	() ()
Régimes non capitalisés	43 () ()	() ()
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	44 () ()	() ()
Autres	45 () ()	() ()
Régimes non capitalisés	46 () ()	() ()
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	47 () ()	() ()
Mesures transitoires relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	48 () ()	() ()
Utilisation du fonds de roulement	49 () ()	() ()
Appariement fiscal pour revenus de transfert	50 () ()	() ()
Autres		
-	51 () ()	() ()
-	52 () ()	() ()
	53 (22 188) ()	(20 239) ()
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ	54 () ()	() ()
Autre financement	55 (3 584 100) ()	(4 759 700) ()
	56 (3 606 288) ()	(4 779 939) ()
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	57 264 514	42 199
Investissements à financer	58 () ()	() ()
	59 264 514	42 199
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	60 26 301 359	26 984 772
Propriétés destinées à la revente	61	
Prêts	62	
Placements à titre d'investissement	63 24 222	26 494
Participations dans des entreprises municipales	64	
	65 26 325 581	27 011 266
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	66 10 404 202	12 030 740
Frais reportés liés à la dette à long terme	67 37 698	49 260
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	68 (1 083 381) ()	(1 177 029) ()
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	69 () ()	() ()
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	70 (3 584 100) ()	(4 759 700) ()
	71 5 774 419	6 143 271
Dette en cours de refinancement et autres éléments	72	
	73 5 774 419	6 143 271
	74 20 551 162	20 867 995

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

A) RÉGIMES CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	Régimes de retraite enregistrés	Régimes supplémentaires de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1 <u>1</u>	2 <u> </u>	3 <u> </u>

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

La description du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on devra se référer au texte du règlement numéro 757 (incluant les amendements s'y référant) qui constitue le règlement officiel de ce régime de retraite.

Entrée en vigueur

Le Régime de retraite pour les employés de la Ville de Hampstead est entré en vigueur le 1er janvier 1982. Avant cette date, les employés participaient à un régime établi le 1er octobre 1958 et capitalisé au moyen de plusieurs contrats collectifs de rente émis par Standard Life. Toutes les prestations accumulées pour le service antérieur au 1er janvier 1982 continuent d'être régies par ces contrats et les règlements de la Ville applicables, et sont assurés par les fonds généraux de Standard Life. Toutefois, le service des participants antérieur au 1er janvier 1982 est reconnu aux fins de l'admissibilité aux prestations de même que dans le calcul des prestations de retraite prévues au Régime, lorsque applicable.

Admissibilité et adhésion

L'employé qui n'a pas dépassé la date de sa retraite normale et qui a été engagé le 1er janvier 1992 ou par la suite doit adhérer au Régime le premier jour de l'année civile s'il :

- a gagné un salaire d'au moins 35 % du MAGA ou
- a travaillé pour la Ville pendant au moins 700 heures.

Cotisations

Chaque participant est tenu de cotiser jusqu'à sa retraite normale, ou jusqu'à sa cessation d'emploi si elle survient plus tôt un montant annuel égal à 5,0 % de son salaire jusqu'à concurrence du Maximum Annuel des Gains Admissibles (MAGA) plus 6,5 % de son salaire en excédent du MAGA, le cas échéant. Cependant, les cotisations du participant, au cours d'un exercice donné, ne doivent pas excéder le plafond prescrit par la Loi de l'impôt sur le revenu pour cet exercice.

Prenant effet le 1er janvier 2015, la modification suivante a été apportée au régime:

Augmentation des cotisations salariales pour certains participants du Régime de 5,0 % de leur salaire jusqu'à concurrence du MAGA et 6,5 % de leur salaire en excédent du MAGA à 5,5 % de leur salaire jusqu'à concurrence du MAGA et 7,0 % de leur salaire en excédent du MAGA.

Date de retraite normale

a) L'âge normal de retraite d'un participant désigné par la Ville comme un employé de la division 2 (les pompiers, les travailleurs manuels ou d'officier de sécurité publique) est de 60 ans, alors qu'il est de 65 ans pour les employés de la division 3 (personnel administratif).

b) Un participant peut prendre sa retraite à tout moment dans les 10 années précédant son âge normal de retraite.

c) Le participant qui n'est pas désigné par la Ville à titre de pompier et qui demeure au service de la Ville au delà de la date de sa retraite normale peut prendre sa retraite

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

après sa date de retraite normale conformément aux règles établies par l'employeur et à la Loi.

Rente de retraite normale

a) Pour le service décompté avant le 1er janvier 1988

Un participant qui prend sa retraite à partir du 1er novembre 2001 et qui a des années de service décomptées avant le 1er janvier 1988 recevra une rente annuelle égale à l'excédent, le cas échéant, de i) sur ii) ci-dessous :

i) 1,4 % de son salaire 2001 jusqu'à concurrence du MAGA 2001, plus 2 % de son salaire 2001 qui excède le MAGA 2001, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée antérieure au 1er janvier 1988;

ii) la rente annuelle payable en vertu du régime antérieur à la date de sa retraite normale.

b) Pour le service décompté du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1999

Un participant qui prend sa retraite à partir du 1er janvier 2000 recevra une rente annuelle égale à 1,65 % de ses gains annuels moyens au cours de ses derniers 60 mois de service continu jusqu'à la moyenne du MAGA des 5 dernières années, plus 2 % de ses gains annuels moyens en excédant du MAGA moyen, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1999.

c) Pour le service décompté à compter du 1er janvier 2000

Un participant qui prend sa retraite à partir du 1er janvier 2000 recevra une rente annuelle égale à 1,4 % de ses gains annuels moyens au cours de ses derniers 60 mois de service continu jusqu'à la moyenne du MAGA des 5 dernières années, plus 2 % de ces gains annuels moyens en excédant du MAGA moyen, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée à compter du 1er janvier 2000.

d) Prestation de raccordement

Chaque participant qui prend sa retraite anticipée ou normale à partir du 1er janvier 2000 a droit à une prestation de raccordement jusqu'à la date du versement qui précède le 65^e anniversaire de naissance du participant. La prestation de raccordement correspond à 0,6 % de ses gains moyens au cours de ses derniers 60 mois de service continu jusqu'à la moyenne du MAGA des 5 dernières années pour chaque année de service décomptée à partir du 1er janvier 1988.

Rente maximale

La rente viagère annuelle payable au participant à la retraite ou en cas de décès, ne doit pas excéder le produit des années de service décomptées du participant et du moindre des montants suivants :

a) 1 722,22 \$ ou tout montant supérieur permis en vertu de la Loi de l'Impôt sur le Revenu; et

b) 2 % de la rémunération moyenne la plus élevée pour 3 années consécutives.

Date de retraite anticipée

Un participant qui prend sa retraite à partir du 1er janvier 2000, mais avant son âge normal de retraite est admissible à une pension non réduite à compter de la date la plus tardive entre son cinquante-septième (57^{ième}) anniversaire de naissance et la date à laquelle la somme de l'âge et des années de service décomptées aurait atteint quatre-vingts (80).

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Prestations de décès

a) Après le début du service de la rente

La rente de retraite décrite est maintenue jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels ait été effectué, y compris les paiements effectués avant et après le décès du participant.

Un participant ayant un conjoint à la date à laquelle le versement de sa rente commence est réputé avoir choisi de recevoir, au lieu du mode normal de la rente prévu selon les dispositions du Régime, une rente réduite par équivalence actuarielle et comportant une réversion de 60 % de la rente au conjoint suite au décès du participant.

b) Avant le début du service de la rente

1) Pour le service après 1989

i) Valeur

La valeur actualisée de la rente différée que le participant a accumulée à l'égard des années de service décomptées à partir du 1er janvier 1990.

ii) Paiement

La prestation de décès est payable en une somme globale au conjoint du participant. S'il n'y a pas de conjoint survivant, la prestation de décès est payable en un seul versement au bénéficiaire désigné par le participant.

2) Pour le service avant 1990

Remboursement des cotisations obligatoires que le participant a versées au Régime et au régime antérieur avant le 1er janvier 1990, majorées de l'intérêt crédité.

3) Après l'âge normal de retraite

Le conjoint est admissible à une rente d'une valeur au moins égale à la plus élevée des valeurs suivantes :

i) la valeur de la rente en vertu 1)i) et 2) ci-dessus; et

ii) la valeur de la rente à laquelle le conjoint aurait eu droit si le participant avait pris sa retraite la veille de son décès.

Prestations de cessation d'emploi

Le participant qui met fin à sa participation active au Régime pour toute autre raison que son décès ou sa retraite a droit à une rente différée qui commence à lui être versée à la date de sa retraite normale. Il peut choisir de recevoir sa rente en tout temps dans les 10 ans précédant sa date de retraite normale, sous réserve d'une réduction actuarielle.

Transferts de droits

Le régime permet, avec effet au 1er janvier 2012, à certains employés qui sont passés d'un emploi auprès d'une autre cité, ville, municipalité ou municipalité régionale de comté directement à l'emploi de la Ville de transférer leurs prestations du régime de retraite de leur ancien employeur au Régime lorsqu'ils remplissent certaines conditions d'admissibilité.

Cotisations accessoires optionnelles et prestations accessoires optionnelles

Depuis le 1er janvier 2013, le Régime introduit une composante flexible permettant aux participants de verser des cotisations accessoires optionnelles au Régime afin d'améliorer les prestations accessoires de retraite qui leur sont par ailleurs payables dans le cadre du Régime.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Un processus prévoit une période de négociations débutant le 1er février 2015 afin de déterminer la nature des changements qui seront apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel sera prise ultimement par un arbitre. Il est à noter que selon les conditions prévues à la Loi, certains régimes peuvent faire l'objet de report dans le processus avec négociations à compter du 1er janvier 2016 (ci-après « régimes avec report »). Pour ces régimes avec report, une évaluation au 31 décembre 2014 sera requise. Certains changements de la Loi s'appliquent dès le 1er janvier 2014, d'autres s'appliquent à la conclusion de l'entente entre les parties alors que d'autres éléments s'appliquent à la fin de la convention collective en vigueur pour les régimes avec report.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2014.

La Loi prévoit divers éléments visant les modalités du service antérieur et celles du service postérieur. Sans être une liste exhaustive, voici les principaux changements prévus à la Loi.

Pour le service antérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs
- Partage du déficit attribuable aux participants actifs entre la municipalité et les participants actifs (portion entre 45 % et 50 % aux participants actifs)
- Suspension possible de l'indexation automatique des rentes des participants retraités à compter de 2017 selon certaines conditions prévues à la Loi (incluant une décision de la municipalité prise à cet effet avec convocation des retraités à une assemblée)

Pour le service postérieur

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs
- Plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % ou 20 % de la masse salariale, selon le groupe d'employés concernés, sujet à certains ajustements haussiers prévus à la Loi.
- Partage à 50 / 50 de la cotisation d'exercice entre les participants actifs et la municipalité
- Partage à 50 / 50 des déficits liés au service postérieur entre les participants actifs et la municipalité
- Mise en place d'un fonds de stabilisation auquel des cotisations d'au moins 10% de la cotisation d'exercice seront versées (parts égales entre les participants actifs et la municipalité)

Application de la Loi au régime de la municipalité

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

La municipalité participe à un régime de retraite qui est visé par la Loi et qui fait l'objet du processus de négociations. Toutefois, aucune modification aux dispositions relatives à la Loi n'a été prise en compte pour les résultats de 2014 pour les raisons suivantes:

- Le régime de retraite est admissible au report du processus de restructuration;
- Le régime de retraite ne prévoit aucune indexation automatique des rentes de retraite;
- L'incidence de l'élimination de la prestation additionnelle des participants actifs est immatérielle;
- La Ville de Hampstead a donné la directive de ne pas reconnaître de réduction de l'obligation au cours de l'année 2014 liée au partage du déficit avec les participants actifs;
- Le coût du service courant pour l'année 2014 présenté dans le Rapport d'évaluation actuarielle de capitalisation du régime au 31 décembre 2013 avant restructuration est inférieur à 18% de la masse salariale;
- Il est possible que l'augmentation des cotisations des employés soit graduelle jusqu'au 1er janvier 2020.

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	4 400	(95 200)
Charge de l'exercice	5 (546 100)	(583 700)
Cotisations versées par l'employeur	6 589 100	688 300
Actif (passif) à la fin de l'exercice	<u>7 52 400</u>	<u>9 400</u>
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	8 23 201 400	20 489 600
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 (23 190 000)	(20 676 300)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	10 11 400	(186 700)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	11 41 000	196 100
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	12 52 400	9 400
Provision pour moins-value	13 ()	()
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	<u>14 52 400</u>	<u>9 400</u>
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes en cause	15	<u>1</u>
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	16	20 489 600
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	17 ()	(20 676 300)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	18 ()	(186 700)
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	19 592 600	525 300
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	20	525 300
	21 592 600	525 300
Cotisations salariales des employés	22 (271 100)	(220 500)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	23 ()	()
	24 321 500	304 800
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	25 66 900	95 500
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	27	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	28	
Variation de la provision pour moins-value	29	
Autres	30	
-	31	
-	32 388 400	400 300
Charge de l'exercice excluant les intérêts	33 1 234 400	1 155 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	34 (1 076 700)	(971 600)
Rendement espéré des actifs	35 157 700	183 400
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	36 546 100	583 700

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	37 2 799 900	1 786 200
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	38 (1 076 700)	(971 600)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	39 1 723 200	814 600
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	40 (1 485 000)	(528 200)
Prestations versées au cours de l'exercice	41 (798 300)	(1 038 600)
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 8)	42	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	43	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	44 10	10
Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	45 5,90 %	6,00 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	46 6,00 %	6,00 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	47 3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	48 2,25 %	2,50 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	49 %	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	50 %	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	51	
Autres hypothèses économiques		
- Obligation implicite incluse	52 602 200	
- dans la valeur des oblig.	53	

B) RÉGIMES NON CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	Régimes supplémentaires de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	54 <u>0</u>	55 <u>0</u>	56 <u>0</u>

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

	2014	2013
Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs		
Passif au début de l'exercice	57 ()	()
Charge de l'exercice	58 ()	()
Prestations ou primes versées par l'employeur	59	
Passif à la fin de l'exercice	60 ()	()
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	61 ()	()
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	63 ()	()

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	64	
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	65	
	66	
Prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	67 (_____)	(_____)
	68	
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	69	
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime	70	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	71	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	72	
Autres		
-	73	
-	74	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	75	
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	76	
Charge de l'exercice	77	

Informations complémentaires

Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	78
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	79

Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation

(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	80	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	81	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	82	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	83	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	84	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	85		
Autres hypothèses économiques			
-	86		
-	87		

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 88 _____

Description des régimes et autres renseignements

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur	89	

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 90 _____

Description des régimes et autres renseignements

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur 91		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Participation au Régime de retraite des élus municipaux (RREM) 92 Oui
93 Non

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Nombre d'élus participants actifs à la fin de l'exercice 94	6	7

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Cotisations des élus au RREM 95	5 991	5 231
Charge de l'exercice		
Contributions de l'employeur au RREM 96	20 188	17 627
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM 97	9 146	8 908
98	29 334	26 535

Note

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Administration municipale		
Dettes à long terme	1	10 441 900
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dettes en cours de refinancement	4	
Autres		
-	5	
-	6	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé	7	
Débiteurs	8	1 083 381
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	9	
Autres montants	10	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	11	30 014
Autres		
-	12	
-	13	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	14	9 328 505
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	15	
Endettement net à long terme	16	9 328 505
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	17	
Communauté métropolitaine	18	114 326
Autres organismes	19	
Endettement total net à long terme	20	9 442 831
Quote-part dans la dette à long terme de l'agglomération (pour les municipalités reconstituées liées à une agglomération fonctionnant par quotes-parts)	21	9 113 000
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	22	18 555 831
Endettement lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	

RENSEIGNEMENTS NON AUDITÉS

**ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

TAXES		Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	19 694 751	19 711 958	19 482 816
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5			
Activités de fonctionnement	6			
Activités d'investissement	7			
Autres	8	65 000		
	9	19 759 751	19 711 958	19 482 816
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10	514 000	508 342	506 690
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13			
Autres				
-Bac à déchets	14		850	480
-	15			
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17			
Service de la dette	18			
Activités de fonctionnement	19			
Activités d'investissement	20			
	21	514 000	509 192	507 170
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	22			
Autres	23			
	24			
	25	514 000	509 192	507 170
	26	20 273 751	20 221 150	19 989 986

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement			
Taxes sur la valeur foncière	27		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	28		
Taxes d'affaires	29		
Compensations pour les terres publiques	30		
	31		
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	32		
Cégeps et universités	33		
Écoles primaires et secondaires	34	115 000	117 480
	35	115 000	117 480
			114 242
			114 242
Autres immeubles			
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux			
Taxes sur la valeur foncière	36		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	37		
Taxes d'affaires	38		
	39		
	40	115 000	117 480
			114 242
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	41		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	42		
Taxes d'affaires	43		
	44		
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	45		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	46		
	47		
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	48		
Autres	49		
	50		
	51	115 000	117 480
			114 242

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité

		Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	52	94 028	96 935	117 525
Sécurité publique				
Police	53			
Sécurité incendie	54			
Sécurité civile	55			
Autres	56			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	57			
Enlèvement de la neige	58			
Autres	59			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	60			
Transport adapté	61			
Transport scolaire	62			
Autres	63			
Transport aérien	64			
Transport par eau	65			
Autres	66			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	67	95 972		
Réseau de distribution de l'eau potable	68		37 262	41 380
Traitement des eaux usées	69			
Réseaux d'égout	70			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	71	95 000	65 940	62 788
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	72		76 228	67 410
Tri et conditionnement	73			
Autres	74			
Autres	75			
Cours d'eau	76			
Protection de l'environnement	77		7 875	15 750
Autres	78			
Santé et bien-être				
Logement social	79			
Sécurité du revenu	80			
Autres	81		325	32 264
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	82			
Rénovation urbaine	83			
Promotion et développement économique	84			
Autres	85			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	86			
Activités culturelles				
Bibliothèques	87			
Autres	88	500	500	500
Réseau d'électricité	89			
	90	285 500	285 065	337 617

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité

TRANSFERTS (suite)	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	91		
Sécurité publique			
Police	92		
Sécurité incendie	93		
Sécurité civile	94		
Autres	95		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	96		
Enlèvement de la neige	97		
Autres	98		
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	99		
Transport adapté	100		
Transport scolaire	101		
Autres	102		
Transport aérien	103		
Transport par eau	104		
Autres	105		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	106		
Réseau de distribution de l'eau potable	107		1 100 732
Traitement des eaux usées	108		
Réseaux d'égout	109		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	110		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	111		
Tri et conditionnement	112		
Autres	113		
Autres	114		
Cours d'eau	115		
Protection de l'environnement	116		
Autres	117		
Santé et bien-être			
Logement social	118		
Sécurité du revenu	119		
Autres	120		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	121		
Rénovation urbaine	122		
Promotion et développement économique	123		
Autres	124		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	125		
Activités culturelles			
Bibliothèques	126		
Autres	127		
Réseau d'électricité	128		
	129		1 100 732

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité

TRANSFERTS (suite)	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal	130		
Péréquation	131		
Réorganisation municipale	132		
Neutralité	133		
Diversification des revenus	134		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135		
Programme d'aide financière aux MRC	136		
Autres	137		405 258
	138		405 258
TOTAL DES TRANSFERTS	139 285 500	285 065	1 843 607

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité

SERVICES RENDUS	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES			
MUNICIPAUX			
Administration générale			
Application de la loi	140		
Évaluation	141		
Autres	142		
	143		
Sécurité publique			
Police	144		
Sécurité incendie	145		
Sécurité civile	146		
Autres	147		
	148		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	149		
Enlèvement de la neige	150		
Autres	151		
Transport collectif	152		
Autres	153		
	154		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	155		
Réseau de distribution de l'eau potable	156		
Traitement des eaux usées	157		
Réseaux d'égout	158		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	159		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	160		
Tri et conditionnement	161		
Autres	162		
Autres	163		
Cours d'eau	164		
Protection de l'environnement	165		
Autres	166		
	167		
Santé et bien-être			
Logement social	168		
Autres	169		
	170		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	171		
Rénovation urbaine	172		
Promotion et développement économique	173		
Autres	174		
	175		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	176		
Activités culturelles			
Bibliothèques	177		
Autres	178		
	179		
Réseau d'électricité			
	180		
	181		

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)	Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale	182		
Sécurité publique	183		
Transport			
Réseau routier	184	5 000	993
Transport collectif			10 074
Transport en commun			
Transport régulier	185		
Transport adapté	186		
Transport scolaire	187		
Autres	188		
Autres	189		
Hygiène du milieu	190		
Santé et bien-être	191		
Aménagement, urbanisme et développement	192		
Loisirs et culture	193	594 160	573 419
Réseau d'électricité	194		559 034
	195	599 160	574 412
TOTAL DES SERVICES RENDUS	196	599 160	574 412
IMPOSITION DE DROITS			
Licences et permis	197	332 700	212 672
Droits de mutation immobilière	198	770 000	876 465
Droits sur les carrières et sablières	199		754 846
Autres	200	200	
	201	1 102 900	1 089 137
AMENDES ET PÉNALITÉS	202	250 000	272 626
INTÉRÊTS	203	175 300	214 904
AUTRES REVENUS			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	204		24 178
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	205		18 009
Gain (perte) sur cession de placements	206		
Contributions des promoteurs	207		
Contributions des automobilistes pour le transport en commun	208		
Contributions des organismes municipaux	209		
Autres contributions	210		
Autres	211	36 000	1 196 339
	212	36 000	1 220 517

**ANALYSE DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

		Budget 2014	Réalizations 2014		Total	Réalizations 2013
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	238 817	293 976	445	294 421	238 660
Application de la loi	2					
Gestion financière et administrative	3	1 547 719	1 954 679	72 008	2 026 687	2 145 456
Greffe	4	244 504	228 345	6 697	235 042	300 579
Évaluation	5		72 974		72 974	80 572
Gestion du personnel	6	412 962	378 300		378 300	475 546
Autres	7	10 981 702	1 824 387	994	1 825 381	1 816 573
	8	13 425 704	4 752 661	80 144	4 832 805	5 057 386
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	9		2 712 339		2 712 339	2 576 582
Sécurité incendie	10		1 483 215		1 483 215	1 414 292
Sécurité civile	11	929 919	856 322	19 934	876 256	888 360
Autres	12		70 089		70 089	68 873
	13	929 919	5 121 965	19 934	5 141 899	4 948 107
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	1 907 807	1 810 500	410 994	2 221 494	2 532 965
Enlèvement de la neige	15	959 552	933 275	35 875	969 150	953 469
Éclairage des rues	16	159 410	135 619	8 731	144 350	162 827
Circulation et stationnement	17	43 838	54 155	20 049	74 204	76 260
Transport collectif						
Transport en commun	18		1 921 937		1 921 937	1 917 436
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21	32 927	78 516	181 397	259 913	293 754
	22	3 103 534	4 934 002	657 046	5 591 048	5 936 711

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité

	Budget 2014		Réalizations 2014		Total	Réalizations 2013
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	225 000	1 020 541		1 020 541	1 213 289
Réseau de distribution de l'eau potable	24	307 948	276 245	212 988	489 233	475 266
Traitement des eaux usées	25					
Réseaux d'égout	26	65 129	93 928	175 537	269 465	304 156
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	167 699	177 838	1 112	178 950	171 640
Élimination	28	75 793	66 820		66 820	66 781
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	84 319	79 252	12 164	91 416	99 327
Tri et conditionnement	30					
Matières organiques						
Collecte et transport	31					
Traitement	32					
Matériaux secs	33	178 132	133 807		133 807	173 726
Autres	34					
Plan de gestion	35		277 828		277 828	300 858
Autres	36	1 895	1 842		1 842	632
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38		84 821	9 378	94 199	142 813
Autres	39	69 434	63 577	8 365	71 942	79 789
	40	1 175 349	2 276 499	419 544	2 696 043	3 028 277
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	41		136 360		136 360	94 094
Sécurité du revenu	42					
Autres	43		6 154		6 154	7 714
	44		142 514		142 514	101 808
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	45	287 211	238 167	4 282	242 449	344 910
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	46					
Autres biens	47		24 657	1 930	26 587	20 787
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	48		88 215		88 215	147 429
Tourisme	49					
Autres	50					
Autres	51		879		879	1 714
	52	287 211	351 918	6 212	358 130	514 840

**ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

	Budget 2014		Réalizations 2014		Réalizations 2013	
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
Non audité						
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53	857 579	722 346	22 504	744 850	839 381
Patinoires intérieures et extérieures	54	263 294	183 186	4 374	187 560	197 211
Piscines, plages et ports de plaisance	55	162 237	158 029	6 735	164 764	213 409
Parcs et terrains de jeux	56	1 338 110	1 132 892	58 850	1 191 742	1 330 173
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58					
Autres	59	23 990	112 308	13 430	125 738	125 883
	60	2 645 210	2 308 761	105 893	2 414 654	2 706 057
Activités culturelles						
Centres communautaires	61					
Bibliothèques	62	7 000	6 739		6 739	7 259
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63					
Autres ressources du patrimoine	64					
Autres	65	67 384	490 912		490 912	404 807
	66	74 384	497 651		497 651	412 066
	67	2 719 594	2 806 412	105 893	2 912 305	3 118 123
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ						
68						
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dettes à long terme						
Intérêts	69	338 400	332 008		332 008	394 155
Autres frais	70	21 300	19 057		19 057	18 712
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71	60 000	157 700		157 700	183 400
Autres	72					
	73	419 700	508 765		508 765	596 267
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS						
	74	1 345 260	1 288 773	(1 288 773)		

Section II - Autres renseignements financiers

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
Section II - Autres renseignements financiers	
Taux global de taxation réel audité	
Rapport de l'auditeur indépendant ou du vérificateur général sur le taux global de taxation réel	24
Taux global de taxation réel	25
Autres renseignements non audités	
Acquisition d'immobilisations par catégories	29
Acquisition d'immobilisations en remplacement d'infrastructures existantes et pour nouveau développement	29
Analyse de la dette à long terme	30
Analyse de la charge de quotes-parts	31
Analyse de la rémunération	32
Analyse des revenus de transfert	32
Analyse du coût des services municipaux	33
Acquisition d'immobilisations par objets	34
Analyse de l'excédent (déficit) accumulé	35
Fonds de roulement - Capital autorisé	36
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	37
Excédent (déficit) de fonctionnement du réseau d'électricité à des fins fiscales	38
Taux des taxes	39
Questionnaire	41
Autres renseignements sur l'organisme municipal	42
Certificat sur la richesse foncière aux fins de la péréquation de 2016	43
Attestation de transmission et de consentement à la diffusion	44

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit du taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 de la Ville de Hampstead (ci-après «la municipalité»). Ce taux a été établi par la direction de la municipalité sur la base des dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) (ci-après «les exigences légales»).

Responsabilité de la direction pour le taux global de taxation réel

La direction est responsable de l'établissement du taux global de taxation réel conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement du taux global de taxation réel exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le taux global de taxation réel, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le taux global de taxation réel ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'établissement du taux global de taxation réel. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le taux global de taxation réel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement du taux global de taxation réel, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du taux global de taxation réel.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 de la municipalité a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le taux global de taxation réel a été préparé afin de permettre à la municipalité de se conformer à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19). En conséquence, il est possible que le taux global de taxation réel ne puisse se prêter à un usage autre.

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

1

Goudreau Poirier inc.
Vaudreuil-Dorion

1 CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique no. A107797

DATE 2015-06-15

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

CONCILIATION DES REVENUS DE TAXES

Revenus de taxes avant ajouts et déductions	1		20 221 150
Ajouter			
Majoration en vertu de l'article 253.51 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) ci-après citée LFM	2		<hr/>
Déduire			
Crédits en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ou d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité, de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) et des articles 92 et 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)	3		
Dégrèvement en vertu de l'article 244.59 LFM	4		
Dégrèvement en vertu de l'article 253.36 LFM	5		
Crédit de taxe d'affaires en vertu de l'article 237 LFM	6		
Autres crédits de taxes, sauf l'escompte pour paiement avant l'échéance	7		
Dotations de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluations foncière et locative			
Montant relatif aux taxes foncières	8		
Montant relatif à la taxe d'affaires sur la valeur locative	9	<hr/>	10 <hr/>
Revenus de taxes	11		20 221 150

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes		1	20 221 150
Ajouter			
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluation foncière		2	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales		3	<u> </u>
Total partiel		4	<u>20 221 150</u>
Déduire			
Taxes exclues en vertu de la réglementation (articles 261.5.3 à 261.5.8 LFM)			
Taxes d'affaires	5		
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6		
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	356	
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8		
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	<u> </u>	10 <u>356</u>
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel		11	<u>20 220 794</u>

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables, selon le rôle ou ajustée ¹ , au 1 ^{er} janvier 2014 ²	1	<u>1 879 862 101</u>
Évaluation des immeubles imposables, selon le rôle ou ajustée ¹ , au 31 décembre 2014 ²	2	<u>1 885 010 501</u>
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (ligne 1 + ligne 2) ÷ 2	3	<u>1 882 436 301</u>

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL³

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	4	<u>20 220 794</u>
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel	5	<u>1 882 436 301</u>
Taux global de taxation réel de 2014	6	1 , 0 7 4 2 / 100 \$

**ÉVALUATION NON AJUSTÉE DES IMMEUBLES IMPOSABLES¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Évaluation des immeubles imposables selon le rôle au 1 ^{er} janvier 2014 ²	7	_____
Évaluation des immeubles imposables selon le rôle au 31 décembre 2014 ²	8	_____
Évaluation non ajustée des immeubles imposables (ligne 7 + ligne 8) ÷ 2	9	_____

1. Pour les municipalités qui se prévalent de l'étalement en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM.

2. L'évaluation tient compte de toutes modifications qui ont un effet au 1^{er} janvier ou au 31 décembre, selon le cas.

3. Articles 261.5.12 à 261.5.14 LFM.

AUTRES RENSEIGNEMENTS NON AUDITÉS

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

		Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	550 000	20 698	892 750
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3			
Conduites d'égout	4			
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	250 000	314 625	366 250
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8	200 000		
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10	148 500	176 201	167 155
Autres infrastructures	11	16 500		
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	20 000		56 643
Édifices communautaires et récréatifs	14	40 000		49 090
Améliorations locatives	15			
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	652 000	61 398	118 143
Ameublement et équipement de bureau	18	111 800	28 108	83 638
Machinerie, outillage et équipement divers	19	36 000	33 406	75 521
Terrains	20			
Autres	21	80 000		
	22	2 104 800	634 436	1 809 190

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS EN REMPLACEMENT
D'INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Remplacement d'infrastructures existantes				
Conduites d'eau potable	23		20 698	892 750
Usines de traitement de l'eau potable	24			
Usines et bassins d'épuration	25			
Conduites d'égout	26			
Autres infrastructures	27		490 826	533 405
Infrastructures pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	28			
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31			
Autres infrastructures	32			
Autres immobilisations	33		122 912	383 035
	34		634 436	1 809 190

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
Dettes à long terme					
Obligations et billets en monnaie canadienne	1	12 080 000		1 638 100	10 441 900
Obligations et billets en monnaies étrangères	2				
Autres dettes à long terme					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3				
Organismes municipaux	4				
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5				
Autres	6				
	7	12 080 000		1 638 100	10 441 900
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	8				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	9				
Réserves financières et fonds réservés	10				
Fonds d'amortissement	11				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	12				
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	13	10 902 971		1 544 452	9 358 519
De la municipalité (Société de transport en commun)	14				
	15	10 902 971		1 544 452	9 358 519
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	1 177 029		93 648	1 083 381
Organismes municipaux	17				
Autres tiers	18				
	19	1 177 029		93 648	1 083 381
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette					
	20				
	21	1 177 029		93 648	1 083 381
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec					
Prêts	22				
Autres	23				
	24				
	25	1 177 029		93 648	1 083 381
	26	12 080 000		1 638 100	10 441 900
Dettes en cours de refinancement	27	()		()	()
	28	12 080 000		1 638 100	10 441 900

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

		Budget 2014	Réalisations 2014	Réalisations 2013
Administration générale				
Application de la loi	1			
Évaluation	2	72 949	72 974	80 572
Autres	3	1 755 553	1 735 633	1 687 876
Sécurité publique				
Police	4	2 711 401	2 712 339	2 576 582
Sécurité incendie	5	1 482 702	1 483 215	1 414 292
Sécurité civile	6	6 152	6 154	6 000
Autres	7	70 076	70 089	68 873
Transport				
Réseau routier	8	6 152	6 154	6 000
Transport collectif	9	1 921 272	1 921 937	1 917 436
Autres	10	37 793	41 376	24 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11	832 352	832 352	1 011 875
Matières résiduelles	12	277 732	277 828	300 858
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	21 094	26 901	23 143
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16	142 118	136 360	94 094
Autres	17	6 152	6 154	7 714
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	23 730	26 638	13 714
Rénovation urbaine	19	25 594	24 657	18 857
Promotion et développement économique	20	103 858	88 215	147 429
Autres	21	879	879	1 714
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22	100 194	102 008	93 429
Activités culturelles	23	257 517	277 861	316 990
Réseau d'électricité				
	24			
	25	9 855 270	9 849 724	9 811 448

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

		Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Administration municipale						
Cadres et contremaîtres	1	19,81	35,00	1 512 234	319 334	1 831 568
Professionnels	2					
Cols blancs	3	31,89	35,00	1 380 153	297 557	1 677 710
Cols bleus	4	39,23	36,00	2 221 234	577 302	2 798 536
Policiers	5					
Pompiers	6					
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7					
	8	90,93		5 113 621	1 194 193	6 307 814
Élus	9	7,00		211 254	33 502	244 756
	10	97,93		5 324 875	1 227 695	6 552 570

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	Total
		Fonctionnement	Investissement		
Transport en commun	11				
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12				
Réseau de distribution de l'eau potable	13	37 262			37 262
Traitement des eaux usées	14				
Réseaux d'égout	15				
Autres	16	247 803			247 803
	17	285 065			285 065

**ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	Charges avant amortissement		+ Amortissement des immobilisations		=	Charges		-	Services rendus		=	Coût des services municipaux	Frais de financement		
Administration générale															
Application de la loi	1		27		53		79		105				131		
Évaluation	2	72 974	28		54	72 974	80		106			72 974	132		
Autres	3	4 679 687	29	80 144	55	4 759 831	81		107			4 759 831	133	81 688	
	4	4 752 661	30	80 144	56	4 832 805	82		108			4 832 805	134	81 688	
Sécurité publique															
Police	5	2 712 339	31		57	2 712 339	83		109			2 712 339	135		
Sécurité incendie	6	1 483 215	32		58	1 483 215	84		110			1 483 215	136		
Sécurité civile	7	856 322	33	19 934	59	876 256	85		111			876 256	137	35 455	
Autres	8	70 089	34		60	70 089	86		112			70 089	138		
	9	5 121 965	35	19 934	61	5 141 899	87		113			5 141 899	139	35 455	
Transport															
Réseau routier															
Voirie municipale	10	1 810 500	36	410 994	62	2 221 494	88	993	114			2 220 501	140	111 956	
Enlèvement de la neige	11	933 275	37	35 875	63	969 150	89		115			969 150	141	44 173	
Autres	12	189 774	38	28 780	64	218 554	90		116			218 554	142	7 839	
Transport collectif	13	1 921 937	39		65	1 921 937	91		117			1 921 937	143		
Autres	14	78 516	40	181 397	66	259 913	92		118			259 913	144	64 762	
	15	4 934 002	41	657 046	67	5 591 048	93	993	119			5 590 055	145	228 730	
Hygiène du milieu															
Eau et égout															
Approvisionnement et traitement de l'eau potable															
Réseau de distribution de l'eau potable	16	1 020 541	42		68	1 020 541	94		120			1 020 541	146		
Traitement des eaux usées	17	276 245	43	212 988	69	489 233	95		121			489 233	147	58 018	
Réseaux d'égout	18		44		70		96		122				148		
Autres	19	93 928	45	175 537	71	269 465	97		123			269 465	149	47 817	
Matières résiduelles															
Déchets domestiques et assimilés	20	244 658	46	1 112	72	245 770	98		124			245 770	150	303	
Matières recyclables	21	213 059	47	12 164	73	225 223	99		125			225 223	151	3 313	
Autres	22	279 670	48		74	279 670	100		126			279 670	152		
Cours d'eau															
Protection de l'environnement	23		49		75		101		127				153		
Autres	24	84 821	50	9 378	76	94 199	102		128			94 199	154	2 554	
Autres	25	63 577	51	8 365	77	71 942	103		129			71 942	155	2 279	
	26	2 276 499	52	419 544	78	2 696 043	104		130			2 696 043	156	114 284	

**ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	Charges avant amortissement		Amortissement des immobilisations		Charges		Services rendus		Coût des services municipaux		Frais de financement	
			+	=	-		=					
Santé et bien-être												
Logement social	157	136 360	172	187	136 360	202	217	136 360	232			
Sécurité du revenu	158		173	188		203	218		233			
Autres	159	6 154	174	189	6 154	204	219	6 154	234			
	160	142 514	175	190	142 514	205	220	142 514	235			
Aménagement, urbanisme et développement												
Aménagement, urbanisme et zonage	161	238 167	176	4 282	242 449	206	221	242 449	236	1 167		
Rénovation urbaine	162	24 657	177	1 930	26 587	207	222	26 587	237	526		
Promotion et développement économique	163	88 215	178	193	88 215	208	223	88 215	238			
Autres	164	879	179	194	879	209	224	879	239			
	165	351 918	180	6 212	358 130	210	225	358 130	240	1 693		
Loisirs et culture												
Activités récréatives	166	2 308 761	181	105 893	2 414 654	211	573 419	226	1 841 235	241	46 915	
Activités culturelles												
Bibliothèques	167	6 739	182	197	6 739	212	227	6 739	242			
Autres	168	490 912	183	198	490 912	213	228	490 912	243			
	169	2 806 412	184	105 893	2 912 305	214	573 419	229	2 338 886	244	46 915	
Réseau d'électricité	170		185	200		215	230		245			
	171	20 385 971	186	1 288 773	21 674 744	216	574 412	231	21 100 332	246	508 765	

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014****Non audité**

		2014	2013
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	634 436	1 809 190
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	634 436	1 809 190

**ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

		2014	2013
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Solde au début de l'exercice	1	2 610 711	4 424 807
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	2		
Solde redressé au début de l'exercice	3	2 610 711	4 424 807
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	4	1 834 464	885 564
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	5	(100 000)	(46 495)
Activités d'investissement	6	(234 498)	(848 665)
Excédent de fonctionnement affecté	7	(500)	(1 804 500)
Réserves financières et fonds réservés	8		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	9		
Financement des investissements en cours	10		
	11	1 499 466	(1 814 096)
Solde à la fin de l'exercice	12	4 110 177	2 610 711
Excédent de fonctionnement affecté			
Solde au début de l'exercice	13	1 306 210	389 600
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	14		
Solde redressé au début de l'exercice	15	1 306 210	389 600
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	16	(922 630)	(887 890)
Activités d'investissement	17		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	18	500	1 804 500
Financement des investissements en cours	19		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20		
	21	(922 130)	916 610
Solde à la fin de l'exercice	22	384 080	1 306 210
Réserves financières et fonds réservés			
Solde au début de l'exercice	23	266 108	454 965
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	24		
Solde redressé au début de l'exercice	25	266 108	454 965
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	26	155 313	50 233
Activités d'investissement	27		(330 945)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	28		
Financement des investissements en cours	29		91 855
	30	155 313	(188 857)
Solde à la fin de l'exercice	31	421 421	266 108

ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité

	2014	2013
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Solde au début de l'exercice	32 (4 779 939)	(16 191)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	33	(5 059 300)
Solde redressé au début de l'exercice	34 (4 779 939)	(5 075 491)
Augmentation de l'exercice		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés	35 ()	()
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36 ()	()
Autres	37 ()	()
Régimes non capitalisés	38 ()	()
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement		
Mesures transitoires relatives à la TVQ	39 ()	()
Utilisation du fonds général	40 ()	()
Utilisation du fonds de roulement	41 ()	()
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42 ()	()
Autres	43 ()	()
	44 ()	()
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure transitoire relative à la TVQ	45 ()	()
Autre financement	46 ()	()
	47 ()	()
Diminution de l'exercice		
Affectations débitrices aux activités de fonctionnement	48 (1 949)	(4 048)
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités de fonctionnement	49 1 175 600	299 600
	50 1 173 651	295 552
Solde à la fin de l'exercice	51 (3 606 288)	(4 779 939)
Financement des investissements en cours		
Solde au début de l'exercice	52 42 199	(337 098)
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	53	
Solde redressé au début de l'exercice	54 42 199	(337 098)
<i>Ajouter (déduire)</i>		
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	55 222 315	471 152
Virements		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	56	
Excédent de fonctionnement affecté	57	
Réserves financières et fonds réservés	58	(91 855)
	59 222 315	379 297
Solde à la fin de l'exercice	60 264 514	42 199
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Solde au début de l'exercice	61 20 867 995	14 560 224
Redressement aux exercices antérieurs / Reclassement	62	5 059 300
Solde redressé au début de l'exercice	63 20 867 995	19 619 524
<i>Ajouter (déduire)</i>		
Affectations et virements		
Activités de fonctionnement	64	
Excédent de fonctionnement affecté	65	
Variation résiduelle de l'exercice	66 (316 833)	1 248 471
Solde à la fin de l'exercice	67 20 551 162	20 867 995

**FONDS DE ROULEMENT
CAPITAL AUTORISÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

	<u>RÈGLEMENT N°</u>	<u>MONTANT AUTORISÉ</u>
CAPITAL AUTORISÉ AU 1 ^{ER} JANVIER	1	<u>300 000</u>
Augmentation		
À même l'excédent de fonctionnement	<u>2</u>	
Par l'imposition d'une taxe spéciale	<u>3</u>	
Par l'adoption d'un règlement d'emprunt	<u>4</u>	<u> </u>
	5	<u>300 000</u>
Diminution		
	<u>6</u>	<u> </u>
CAPITAL AUTORISÉ AU 31 DÉCEMBRE	7	<u>300 000</u>

**SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier		Redressement aux exercices antérieurs (note 20)		Règlements d'emprunt fermés Activités de fonctionnement	Activités d'in- vestissement		Utilisation de l'exercice		Transferts		Solde au 31 décembre	
Montant non réservé	1	91 855	2		3		4		5		6		7	91 855
Montant réservé pour le service de la dette	8		9		10		11		12		13		14	
	15	91 855	16		17		18		19		20		21	91 855

**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ
À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>Non audité</i>	2014		2013
	Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus			
Ventes d'électricité			
Domestique et agricole	1		
Générale et institutionnelle	2		
Industrielle	3		
Autres	4		
Autres revenus	5		
	6		
Charges			
Achat d'énergie	7		
Taxe sur le revenu brut	8		
Frais d'exploitation	9		
Autres frais	10		
Frais de financement	11		
Amortissement des immobilisations	12		
	13		
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14	() () ()	()
	15		
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	16		
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations			
Amortissement	17		
Produit de cession	18		
(Gain) perte sur cession	19		
Réduction de valeur	20		
	21		
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	22		
Remboursement de la dette à long terme	23	() () ()	()
	24		
Affectations			
Activités d'investissement	25	() () ()	()
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26		
Excédent de fonctionnement affecté	27		
Réserves financières et fonds réservés	28		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	29		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30		
	31		
	32		
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	33		

**TAUX DES TAXES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité**Taxes sur la valeur foncière****Du 100 \$ d'évaluation****Taxes générales**

Taxe foncière générale (taux unique)	1	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxe foncière générale (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	2	□ 1 , □ 0 4 2 2 □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	3	□ 0 , □ 9 9 5 4 □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	4	□ 2 , □ 6 0 5 5 □ \$
Catégorie des immeubles industriels	5	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	6	□ 2 , □ 0 8 4 4 □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	7	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux unique)	8	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	9	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	10	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	11	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	12	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	13	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	14	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux unique)	15	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	16	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	17	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	18	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	19	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	20	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	21	□ , □ □ □ □ □ \$
<hr/>		
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux unique)	22	□ , □ □ □ □ □ \$
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux variés)		
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	23	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	24	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	25	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles industriels	26	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des terrains vagues desservis	27	□ , □ □ □ □ □ \$
Catégorie des immeubles agricoles	28	□ , □ □ □ □ □ \$

TAUX DES TAXES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels
(Montant fixe)

Par unité de logement

Eau	1	□□□□ , □□	\$
Égout	2	□□□□ , □□	\$
Eau et égout	3	□□□□ , □□	\$
Traitement des eaux usées	4	□□□□ , □□	\$
Matières résiduelles	5	□□□□ , □□	\$

% de la valeur locative

Taxe d'affaires sur la valeur locative	6	□□□ , □□□□□	%
---	---	-------------	---

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code ¹	Préciser
Eau sur consommation au compteur	50,0000	4	0-35000 gal impér
Eau sur consommation au compteur	2,5000	7	35001-175000 gal
Eau sur consommation au compteur	2,6000	7	175001-245000 gal
Eau sur consommation au compteur	3,0000	7	excédent 245000 gal

1. Code : 1 - du 100 \$ d'évaluation
2 - du mètre carré
3 - du mètre linéaire
4 - tarif fixe (compensation)

5 - du 1 000 litres
6 - % de la valeur locative
7 - autres (préciser)

**QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité	OUI	NON	S.O.
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé? Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats.	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3 <input type="checkbox"/>	4 <input checked="" type="checkbox"/>	
2. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux municipalités à compter de 2017 seulement, une municipalité peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que la municipalité applique ces normes de façon anticipée ?	5 <input type="checkbox"/>	6 <input checked="" type="checkbox"/>	
3. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)?	7 <input type="checkbox"/>	8 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer les montants suivants :			
a) le montant total versé en 2014	9		\$
b) le solde estimatif au 31 décembre 2014 des engagements en vertu du règlement concerné	10		\$
4. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	11 <input type="checkbox"/>	12 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer les montants versés pour l'exercice :			
a) crédits de taxes	13		\$
b) autres formes d'aide	14		\$
5. La municipalité a-t-elle reçu du MAPAQ des remboursements de taxes de 2014 pour des exploitations agricoles enregistrées?	15 <input type="checkbox"/>	16 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	17		\$
6. La municipalité a-t-elle reçu des revenus de taxes provenant d'une centrale thermique?	18 <input type="checkbox"/>	19 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	20		\$
7. Quelle est la population saisonnière de la municipalité, soit la population qui s'ajoute au nombre d'habitants établi par décret?	21		22 <input checked="" type="checkbox"/>

**QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Non audité	OUI	NON	S.O.
8. La municipalité perçoit-elle, elle-même, auprès des exploitants de carrières et sablières, les droits en vertu de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales (LCM)?	23 <input type="checkbox"/>	24 <input type="checkbox"/>	25 <input checked="" type="checkbox"/>
9. La municipalité applique-t-elle les nouvelles normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMOT?	26 <input type="checkbox"/>	27 <input checked="" type="checkbox"/>	28 <input type="checkbox"/>

**AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME MUNICIPAL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

ORGANISME MUNICIPAL

Adresse 5569 chemin Queen Mary
(no) (rue)
Hampstead H3X 1W5
(Municipalité) (Code postal)

Téléphone (514) 369-8200
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 369-8229
(ind. rég.) (numéro)

Courriel aklaus@hampstead.qc.ca

TRÉSORIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Nom Armin Klaus

Téléphone (514) 369-8209
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 369-8229
(ind. rég.) (numéro)

Courriel aklaus@hampstead.qc.ca

AUDITEUR INDÉPENDANT

Nom Goudreau Poirier inc

Titre Comptables professionnels agréés

Adresse 476 avenue Saint-Charles bureau 102
(no) (rue)
Vaudreuil-Dorion J7V 2N6
(Municipalité) (Code postal)

Téléphone (450) 455-7202
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (450) 455-9780
(ind. rég.) (numéro)

Courriel jocelyne.poirier@goudreupoirier.com

Responsable du dossier Jocelyne Poirier CPA auditrice, CA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (s'il y a lieu)

Nom _____

Titre _____

Adresse _____
(no) (rue)

(Municipalité) (Code postal)

Téléphone _____
(ind. rég.) (numéro)

Télécopieur _____
(ind. rég.) (numéro)

Courriel _____

**RICHESSSE FONCIÈRE AUX FINS DE LA PÉRÉQUATION DE 2016
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM
selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2014

1
.....

Facteur comparatif

2
.....

Valeur uniformisée

3 _____

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Armin Klaus , atteste que le rapport financier de Hampstead pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, transmis de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a été déposé à la séance du conseil du 2015-07-06 .

Je certifie que les informations ainsi que les rapports de l'auditeur indépendant et mon attestation de trésorier ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil.

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Hampstead consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier et des rapports d'audit, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports par le ministre, je confirme également que Hampstead détient les autorisations nécessaires, notamment celle de l'auditeur obtenue selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton "Attester", je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

L'excédent (déficit) de l'exercice à la page S18 ligne 22 est de 1 811 782 \$

Le taux global de taxation réel de 2014 à la page S34 ligne 6 est de 1,0742 \$

Date et heure de la dernière modification : 2015-07-02 09:03:44

Date de transmission au Ministère : 2015/07/07

Sommaire de l'information financière

Exercice terminé le 31 décembre 2014

Ce sommaire de l'information financière est extrait du rapport financier déposé au Conseil et attesté par le trésorier. Pour plus de détails, se référer à ce rapport financier.

Nom : Hampstead

**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec 

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014		2013
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement	1	22 837 611	23 995 291	23 037 764
Investissement	2			1 100 732
	3	22 837 611	23 995 291	24 138 496
Charges	4	23 406 271	22 183 509	23 301 519
Excédent (déficit) de l'exercice	5	(568 660)	1 811 782	836 977
Moins : revenus d'investissement	6	()	()	(1 100 732)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(568 660)	1 811 782	(263 755)
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations	8	1 345 260	1 288 773	1 364 958
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10	(776 600)	(1 544 452)	(1 110 214)
Affectations				
Activités d'investissement	11	()	(646 107)	(23 854)
Excédent (déficit) accumulé	12		869 266	888 200
Autres éléments de conciliation	13		55 202	30 229
	14	568 660	22 682	1 149 319
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15		1 834 464	885 564

Extrait du rapport financier, pages S14 et S15

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014	2013
Actifs financiers			
Débiteurs	1	3 036 000	3 215 974
Autres	2	5 316 810	5 539 394
	3	8 352 810	8 755 368
Passifs			
Dette à long terme	4	10 404 202	12 030 740
Passif au titre des avantages sociaux futurs	5		
Autres	6	2 572 454	3 835 545
	7	12 976 656	15 866 285
Actifs financiers nets (dette nette)	8	(4 623 846)	(7 110 917)
Actifs non financiers			
Immobilisations	9	26 301 359	26 984 772
Autres	10	447 553	439 429
	11	26 748 912	27 424 201
Excédent (déficit) accumulé	12	22 125 066	20 313 284

Extrait du rapport financier, page S20

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014	2013
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	13	4 110 177	2 610 711
Excédent de fonctionnement affecté			
- Refinancement Reg 770 (2013-748)	14		861 500
- Véhicule sécurité publique	15	15 000	
- Fonds de retraite pompiers	16	70 000	70 000
- Comité centenaire	17		35 000
- Agrile du frêne	18	278 580	339 710
- Élections 2017	19	20 500	
-	20		
-	21		
-	22		
	23	384 080	1 306 210
Réserves financières	24		
Fonds réservés	25	421 421	266 108
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	26	(3 606 288)	(4 779 939)
Financement des investissements en cours	27	264 514	42 199
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	28	20 551 162	20 867 995
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	29		
	30	22 125 066	20 313 284

Extrait du rapport financier, page S23-1

**SOMMAIRE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

		2014		2013
		Budget	Réalisations	Réalisations
Fonctionnement				
Taxes	1	20 273 751	20 221 150	19 989 986
Compensations tenant lieu de taxes	2	115 000	117 480	114 242
Quotes-parts	3			
Transferts	4	285 500	285 065	742 875
Services rendus	5	599 160	574 412	569 108
Autres	6	1 564 200	2 797 184	1 621 553
	7	22 837 611	23 995 291	23 037 764
Investissement				
Taxes	8			
Quotes-parts	9			
Transferts	10			1 100 732
Autres	11			
	12			1 100 732
	13	22 837 611	23 995 291	24 138 496

Extrait du rapport financier, page S14

**SOMMAIRE DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

	Budget 2014		Réalizations 2014		Réalizations 2013
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Administration générale					
Évaluation	1		72 974		80 572
Autres	2	13 425 704	4 679 687	80 144	4 976 814
Sécurité publique					
Police	3		2 712 339		2 576 582
Sécurité incendie	4		1 483 215		1 414 292
Autres	5	929 919	926 411	19 934	957 233
Transport					
Réseau routier	6	3 070 607	2 933 549	475 649	3 725 521
Transport collectif	7		1 921 937		1 917 436
Autres	8	32 927	78 516	181 397	293 754
Hygiène du milieu					
Eau et égout	9	598 077	1 390 714	388 525	1 992 711
Matières résiduelles	10	507 838	737 387	13 276	812 964
Autres	11	69 434	148 398	17 743	222 602
Santé et bien-être	12		142 514		101 808
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	13	287 211	238 167	4 282	344 910
Promotion et développement économique	14		88 215		147 429
Autres	15		25 536	1 930	22 501
Loisirs et culture	16	2 719 594	2 806 412	105 893	3 118 123
Réseau d'électricité	17				
Frais de financement	18	419 700	508 765		596 267
Amortissement des immobilisations	19	1 345 260	1 288 773	(1 288 773)	
	20	23 406 271	22 183 509		23 301 519

Extrait du rapport financier, pages S28-1 à S28-3